

PRÉAMBULE

L'association Canoë Kayak Clisson dont le siège social est Mairie de Clisson, 44190 Clisson, avec comme SIRET : 432 866 804 00029 et RNA : W442001337 est représentée par Gaëtan HAMELIN, Président de l'association, ayant tous pouvoirs aux effets et bénéfices des présentes.

Les présentes conditions générales sont applicables à tout achat, utilisation ou remboursement de tout produit (le produit), ainsi qu'à toute utilisation du site <http://www.ckclisson.fr/> exploité par Canoë Kayak Clisson.

En tant que prestataire de services, le CKClisson met à la disposition du locataire un matériel de loisir avec ou sans encadrement suivant la prestation choisie.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

La plateforme Internet propose un catalogue en ligne décrivant l'ensemble des prestations proposées par l'association Canoë Kayak Clisson.

Canoë Kayak Clisson se réserve le droit de compléter le catalogue en ligne présent ou de cesser leur diffusion à sa seule discrétion et à tout moment.

PARTIES

Désigne le client et/ou l'association Canoë Kayak Clisson.

CLIENT

Désigne l'acquéreur d'une activité, le client pouvant ou non être le bénéficiaire de la prestation selon qu'il fera un usage personnel de cette dernière ou non.

UTILISATEUR

Désigne la personne se connectant sur le site, sans être nécessairement un client ou un bénéficiaire.

PRESTATION

Désigne la prestation que fournit Canoë Kayak Clisson au bénéficiaire parmi la sélection d'offres contenues dans son catalogue, étant entendu que les conditions d'exécution de cette prestation sont dépendantes de la disponibilité à la date choisie par le bénéficiaire.

DONNÉES PERSONNELLES

Désigne toute information servant notamment sur internet à l'identification d'une personne physique (nom, prénom, adresse électronique).

COOKIES

Désigne de petits fichiers envoyés vers le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur afin de faciliter sa navigation sur le site et de lui permettre un accès aux pages les plus adaptées lorsqu'il revient sur le site.

SITE

Désigne le site accessible sous l'URL <http://www.ckclisson.fr/>.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT ET APPLICABILITE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2.1 Objet du contrat

L'objet des présentes conditions générales de vente est la définition des conditions et modalités entourant la commercialisation par l'association Canoë Kayak Clisson de ses produits et services.

2.2 Acceptation préalable des conditions générales de vente

L'acceptation des conditions générales d'utilisation est indispensable préalablement à l'accès ou à l'utilisation du site, à l'acquisition, la réception ou l'utilisation d'une activité sur le site.

L'utilisateur prend connaissance des conditions générales de vente dans leur intégralité par un clic sur le lien hypertexte prévu à cet effet, et les accepte en cochant la case prévue.

Le défaut d'acceptation des conditions générales de vente selon les modalités précitées prive l'utilisateur de la possibilité de poursuivre le processus de réservation en cours.

En cas d'opposition auxdites conditions générales, l'utilisateur s'abstiendra de l'utilisation du site et du déclenchement du processus de réservation.

2.3 Applicabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux seules réservations d'activités passées sur le site ou par téléphone.

2.4 Modification des conditions générales de vente

L'association Canoë Kayak Clisson se réserve le droit de procéder à des modifications des présentes conditions générales de vente à tout moment, et sans préavis, étant entendu que le cas échéant, les modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées et confirmées par l'association Canoë Kayak Clisson.

2.5 Capacité du client

Tout Client déclare avoir la capacité juridique conformément à l'article 1124 du Code Civil pour contracter et utiliser le Site conformément aux Conditions Générales de Commercialisation et d'Utilisation du Site.

ARTICLE 3 : FORMATION DU CONTRAT

3.1 Par le site internet

3.1.1 Les réservations peuvent être passées par l'utilisateur sur le site internet <http://www.ckclisson.fr/>.

3.1.2 L'utilisateur sélectionne une ou plusieurs activités proposées sur le catalogue en ligne

3.1.3 Un récapitulatif est alors adressé à l'utilisateur, faisant apparaître les choix opérés ainsi que le prix du montant total de la réservation, avec indication du mode de paiement pour lequel opte l'utilisateur.

3.1.4 En application des dispositions de l'article 1369-5 du code civil, ce premier clic permet à l'utilisateur de vérifier le détail de sa réservation et le prix total de celle-ci, et de rectifier d'éventuelles erreurs avant que ne soit enregistrée la réservation définitive.

3.1.5 La réservation n'est enregistrée et le contrat réputé formé qu'après la confirmation de la réservation formalisée par le deuxième clic opéré par l'utilisateur.

3.1.6 En application des dispositions de l'article 1369-5 alinéa 2 du code civil, un courriel de confirmation sera adressé à l'utilisateur, accusant réception de la réservation adressée à l'association Canoë Kayak Clisson.

3.1.7 La conservation et l'impression du courriel de confirmation mettront en mesure le client d'apporter la preuve de la passation de la réservation auprès de l'association Canoë Kayak Clisson.

3.1.8 L'association Canoë Kayak Clisson entend préciser qu'en cas de paiement par carte bancaire, le contrat ne sera réputé définitivement conclu que sous réserve de l'acceptation du paiement par la banque du client.

Dans le cas d'un paiement par chèque, par virement ou comptant le contrat ne sera réputé définitivement conclu qu'à réception du chèque par l'association Canoë Kayak Clisson au plus tard le jour de la réservation.

3.2 Par téléphone

3.2.1 La passation de la réservation par téléphone est possible durant les horaires d'ouverture de l'association Canoë Kayak Clisson.

3.2.2 Un courriel de confirmation sera adressé au client par e-mail, reprenant le détail et le montant total de la réservation définitive enregistrée.

ARTICLE 4 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1 Les prix des activités sont indiqués en euros TTC et sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

4.2 Les activités ne sont pas assujetties à la TVA.

4.3 L'utilisateur pourra opter par un paiement par carte bancaire, par virement, par chèque bancaire ou par cash.

4.4 Le paiement par carte bancaire pourra avoir lieu par Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, Maestro.

4.5 Le client indiquera dans la zone prévue à cet effet le numéro de carte bancaire, sa date de validité ainsi que le pictogramme de sécurité inscrit au dos de la carte bancaire, dans le cas d'un achat en ligne d'une activité.

4.6 Ce mode de paiement entraînera le débit immédiat, en date du jour de passation de la réservation, de la totalité ou d'un acompte du montant de celle-ci.

4.7 En cas de défaut de paiement ou de refus d'autorisation émanant de la banque du client, l'association Canoë Kayak Clisson sera en droit de suspendre le processus de passation de la réservation.

4.9 Dans le cas d'une détention par le client d'un compte PayPal, si le client opte pour un paiement par carte bancaire, le client aura la possibilité de payer par son compte PayPal.

Si le client ne dispose pas de compte PayPal, il lui sera proposé d'en créer un en suivant les indications qui lui seront adressées.

4.10 Dans le cas d'un paiement par chèque bancaire, les chèques devront être adressés par le client à l'adresse indiquée dans l'email de confirmation.

4.11 Les chèques adressés devront impérativement contenir la référence de la réservation réalisée, le défaut de cette mention étant susceptible d'entraîner l'annulation de ladite réservation.

4.12 Pour toutes annulations de la part du client, un remboursement à hauteur de 70% du billet sera effectuée si la demande est faite par mail 24h avant le début l'activé. Hors du délai il n'y a pas de remboursement. Si le CK Clisson annule l'activité, 100% du billet sera remboursé.

ARTICLE 5 : PREUVE DES RESERVATIONS

5.1 Les données inscrites dans les bases de données de l'association Canoë Kayak Clisson constituent la preuve des réservations passées, sous réserve d'une erreur matérielle manifeste dont il incombe au client d'apporter la preuve.

5.2 Les données relatives aux réservations passées constituent des modes de preuve admis et opposables dans les mêmes conditions que les actes établis par écrit.

ARTICLE 6 : SECURITE DES PAIEMENTS

6.1 Les réservations d'activités font l'objet de contrôles réguliers. Le bon fonctionnement de ces contrôles pourra contraindre l'association Canoë Kayak Clisson à suspendre le processus de passation des réservations, et à solliciter de l'utilisateur la fourniture de justificatifs, tels que justificatifs de domicile, d'identité ou de débit, qui devront être conformes aux informations entrées par l'utilisateur lors de la passation de la réservation, ainsi qu'aux coordonnées du porteur de la carte bancaire utilisée, coordonnées de facturation entrées lors de la réservation ainsi que, le cas échéant, aux coordonnées du porteur de la carte de paiement utilisée.

6.2 Les informations collectées à l'occasion de ces contrôles pourront faire l'objet d'un traitement automatisé de données, ce afin de définir un niveau de sécurité des transactions et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE PROPRIETE/ TRANSFERT DE RISQUES

La délivrance des activités au client entraînera transfert de propriété et des risques.

ARTICLE 8 : NON CONFORMITE

8.1 Toute erreur portant sur les activités commandées devra être signalée par le client, par courriel (rubrique contact du site), dans un délai de 72 heures suivant la date de réception de la réservation et avant la date du jour de réalisation de la prestation de services.

8.2 Les réclamations qui ne seraient pas effectuées dans les conditions stipulées au présent article ne pourront être prises en compte, et ne pourront en aucun cas donner naissance à la mise en œuvre de l'association Canoë Kayak Clisson à l'égard du client.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'UTILISATION DES ACTIVITES

9.1 Les conditions générales de vente doivent être portées à la connaissance du bénéficiaire de l'activité. Cette transmission d'information sera prise en charge le cas échéant par le client.

9.2 La possibilité de bénéficier d'une prestation est subordonnée à la présentation préalable du courriel de confirmation, pour les activités achetées en ligne.

9.3 Les photographies présentées dans le catalogue ne sont pas contractuelles, et toute reproduction partielle ou entière est interdite.

9.4 La délivrance de la Prestation est soumise aux conditions spécifiques de l'association Canoë Kayak Clisson, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge et des conditions physiques du ou des Bénéficiaires. En tout état de cause, l'association Canoë Kayak Clisson ne peut voir sa responsabilité engagée du fait de l'exécution d'une quelconque prestation.

9.5 Certaines conditions devant être prises en considération (météo, niveau d'eau, condition physique des participants.), l'association Canoë Kayak Clisson pourra valablement refuser l'exécution de la prestation, ou procéder à son ajournement, en cas de défaut de réunion des conditions requises.

9.6 Le bénéficiaire est tenu dans le cadre de l'exécution de la prestation, de se conformer aux règles de prudence élémentaires, notamment s'agissant des activités sportives à risques. Conscient de ces risques, le bénéficiaire déclare en accepter entièrement les conséquences.

9.7 Pour des raisons de sécurité les points suivants seront impérativement respectés pour les activités nautiques par les pratiquants :

9.8 Le pratiquant atteste :

- De son aptitude et/ou de celle de l'enfant ou des enfants dont il a la responsabilité, à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied et s'immerger ou présenter un certificat d'une autorité qualifiée (MNS, BEESAN).
- Que son état de santé et/ou celle de l'enfant ou des enfants dont il a la responsabilité ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'activité choisie.
- Porter le gilet d'aide à la flottabilité.
- Ne pas embarquer les enfants de moins de 5 ans.
- Les enfants de moins de 16 ans doivent être encadrés ou accompagnés d'un adulte.

ARTICLE 10 : SERVICE CLIENTS- RÉCLAMATIONS

Toute demande d'information et de précisions relatives notamment à l'achat, au remboursement, à l'échange, au fonctionnement des activités, doit être adressée à l'association Canoë Kayak Clisson par courriel.

ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES

11.1 Le Site internet <http://www.ckclisson.fr> est déclaré auprès de la CNIL.

11.2 L'association Canoë Kayak Clisson aura recours à la collecte des données personnelles concernant le Client lors notamment des passations de réservation de Produits, ces informations seront obligatoires pour valider ladite réservation.

11.3 Le Client aura la possibilité de s'opposer sans frais, hormis ceux liés à la transmission du refus, à l'utilisation de ses données personnelles, lorsque celles-ci sont recueillies et chaque fois qu'un courrier électronique de prospection lui sera adressé.

11.4 L'association Canoë Kayak Clisson pourra également être amenée à transférer des données concernant l'Utilisateur à des tiers parmi lesquels figurent ses Partenaires.

11.5 En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles et un droit d'opposition que vous exercez. Pour ce faire, vous devez adresser un courrier à l'adresse de correspondance à l'association Canoë Kayak Clisson.

11.6 L'Utilisateur est informé du fait que le Site utilise des Cookies conçus pour être utilisés uniquement par l'association Canoë Kayak Clisson.

Ainsi, à chaque connexion sur le Site, les Cookies permettent notamment l'enregistrement du type et de la version du navigateur de l'Utilisateur, l'historique de ses réservations, les produits consultés, les dates et heures de visite.

Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du Site, il est donc préférable que l'Utilisateur paramètre son navigateur Internet (par exemple Internet Explorer, Mozilla Firefox, Safari, Chrome) pour que celui-ci accepte les Cookies.

L'Utilisateur a la faculté de s'opposer à l'enregistrement de ces cookies.

En effet, la plupart des navigateurs Internet permettent de configurer les Options Internet et de sécurité ou encore les préférences de l'Utilisateur afin de refuser ou de désactiver les Cookies, ou encore d'obtenir un message qui signalera à l'Utilisateur l'envoi de Cookies.

ARTICLE 12 : RESPONSABITÉ

12.1 L'association Canoë Kayak Clisson ne peut, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au Client, ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

12.2 La responsabilité de plein droit prévue à l'article L. 211-16 précité est exclue, conformément à l'article L. 211-17 du Code du tourisme.

12.3 Sauf dispositions légales contraires, l'association Canoë Kayak Clisson ne pourra, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée en cas de préjudice causé par le Client.

12.4 Dès enlèvement ou livraison du matériel, le locataire a la garde juridique et matérielle du matériel loué.

12.5 Le locataire est personnellement responsable de toute détérioration, vol ou perte du matériel de loisir loué et de ses accessoires.

12.6 Le locataire est responsable de l'utilisation du matériel de loisir en ce qui concerne notamment la règlementation, le respect des règles régissant respectivement le domaine public et privé et la prise en compte de l'environnement.

12.7 Le pratiquant utilisera le matériel de loisir en bon père de famille.

ARTICLE 13 : INDÉPENDANCE DES CLAUSES CONTRACTUELLES

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devait être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions des Conditions Générales de Commercialisation ne serait pas affectée.

ARTICLE 14 : ASSURANCE

L'association Canoë Kayak Clisson a souscrit à une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au Bénéficiaire par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligence commises à l'occasion de son activité d'émetteur d'activités.

Le présent contrat inclut la souscription à l'assurance « Carte Canoë ».

ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE

La loi applicable aux Conditions Générales de Commercialisation et le contrat conclu à l'occasion d'une réservation d'activité est la loi française pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation.

ARTICLE 16 : JURIDICTION COMPÉTENTE (RÈGLEMENT DES LITIGES)

Le tribunal compétent en cas de litige sera celui au choix du demandeur, celui du domicile du défendeur, ou du lieu de livraison effective du Produit.

ARTICLE 17 : DURÉE DE LA LOCATION

Le matériel de loisir doit être restitué à la date, l'heure et le lieu spécifiés par le CKClisson.

Toute restitution tardive fera l'objet d'un réajustement de facturation au prorata des tarifs en vigueur.

ARTICLE 18 : RESTITUTION DU MATÉRIEL

18.1 A l'expiration du contrat de location, éventuellement prorogé d'un commun accord, le locataire est tenu de rendre le matériel en bon état. A défaut, les prestations de remise en état et de fourniture seront facturées au locataire suivant le barème affiché à la base du CKClisson.

18.2 Le matériel est restitué, sauf accord contraire des parties, à la base du CKClisson pendant les heures d'ouverture de ce dernier.

En qualité de responsable d'un groupe, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les présentes conditions générales, ainsi que les conditions de participation et de sécurité affichées à la base du CKClisson, à tous les participants.

L'association ne pourra être tenue pour responsable :

- des incidents survenus au cours de la pratique de l'activité si les conditions ci-dessus font l'objet de déclarations falsifiées ou ne sont pas respectées.
- de la détérioration, du vol ou la perte des effets personnels des pratiquants.